

MAIRIE DE CHATEAU L'HERMITAGE

PROCES VERBAL du Conseil municipal du mercredi 20 janvier 2021

N° 01/2021

Les membres du Conseil Municipal de Château l'Hermitage, dûment convoqués en date du 15 janvier 2021, se sont réunis le mercredi vingt janvier à dix-neuf heures, sous la présidence de Jean-Luc Lorient, Maire.

A l'ordre du jour sont inscrits les points suivants :

- 1- Convention avec le Département, relance territoriale. *(Délibération)*
- 2- Fixation des charges locatives mensuelles 2021 du logement locatif mairie. *(Délibération)*
- 3- Service numérique de la Communauté de Communes Sud Sarthe, prise en charge du coût d'inscription par la commune. *(Délibération)*
- 4- Modification du correspondant « voirie ». *(Délibération)*
- 5- Choix des travaux de voirie pour l'année 2021
- 6- Adhésion au service efficacité énergétique du PETR
- 7- Questions diverses

Sur les 11 conseillers en exercice, 9 sont présents, il s'agit de :

Mesdames Monique Rousseau, Elisabeth Houvrard, Marie Musset, Christiane Mizrahi
Messieurs Jean-Luc Lorient, Jean-Didier Dirdin, Cédric Salenne, Olivier Sanson, Mickaël Simon.

Absents excusés : M. Anthony Chédane donne pouvoir à Mme Monique Rousseau
M. Thomas Simier donne pouvoir à M. Jean-Luc Lorient

Mme Marie Musset, est désignée comme secrétaire de séance.

Avant de commencer la réunion de conseil, le Maire propose aux conseillers de visionner la vidéo réalisée pour les vœux en lieu et place de la traditionnelle cérémonie.

Une fois la vidéo vue, les conseillers, donne leur accord pour qu'elle soit diffusée, aux administrés et publiée sur la page Facebook de la commune.

L'adjointe au Maire précise que pour les administrés non pourvu d'un accès à internet, la vidéo sera visible sur l'ordinateur de la salle du conseil.

Après échanges entre eux, les conseillers précisent qu'une vidéo pourrait être faite tous les ans, en plus des vœux du Maire en présentiel, et que les habitants pourraient y participer en mettant à disposition les photos du village prises par leurs soins pour alimenter la photothèque qui défile durant la vidéo.

Le Maire propose de commencer la réunion du conseil en approuvant le procès-verbal du 10 décembre 2020, qui est approuvé à l'unanimité.

1- Convention avec le Département, relance territoriale

Le Maire informe que le département accorde à la commune une subvention de 12 000 euros au titre du fond de relance territorial. Cette subvention a pour but de soutenir les communes en leur octroyant des crédits destinés à financer des projets d'investissements utiles à leurs territoires visant à renforcer l'attractivité de celui-ci.

Il propose de flécher cette aide sur les travaux du logement locatif de la mairie pour la création de la salle de bains PMR (Personne à Mobilité Réduite).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention avec le Département, et approuve le fléchage sur les travaux du logement locatif de la mairie.

2- Fixation des charges locatives mensuelles 2021 du logement locatif de la mairie.

Le Maire informe que suite au changement de chaudière et à la non réception de la facture d'électricité du locataire du logement situé, 4 place de la mairie, les charges n'ont pu être révisées au 1^{er} janvier 2021.

L'adjointe au Maire explique le détail des charges payées par le locataire en 2020, et précise que la consommation électrique s'élève à 1500 euros, ce qui est conforme aux années précédentes. Les membres du conseil approuvent ce montant.

Elle précise aux membres du conseil que le locataire a un trop versé de 287.00 euros. Habituellement cette somme lui était remboursée mais, après s'être entretenue avec le locataire, et d'un commun accord, la décision prise est de déduire ce trop perçu sur les charges de l'année à venir.

L'adjointe au Maire détaille les charges estimées pour l'année 2021 (livraison de pellets, entretien de la chaudière), soit 1423.95 euros, et propose de fixer les charges mensuelles à 142.00 euros, réparties sur 10 mois.

A noter une augmentation d'environ 100 euros de charges mensuelles qui sera compensée par une diminution équivalente de sa facture d'électricité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le montant de 142.00 euros par mois correspondant aux charges mensuelles à payer par le locataire sur l'année 2021.

3- Service numérique de la Communauté de Communes Sud Sarthe, prise en charge du coût d'inscription par la commune

Le Maire informe qu'un service se met en place au sein de la Communauté de Communes Sud Sarthe, afin de venir en aide aux personnes ayant des lacunes sur les outils numériques et notamment toutes les démarches administratives à effectuer sur internet.

Coût du service :

- Cotisation annuelle : 8 € / 4€ pour les – de 25 ans et les demandeurs d'emploi
- Atelier groupe adulte : 2.50 € / 2 heures
- Initiation individuelle : 2.50 € / 1 heure

Il propose que la commune prenne à sa charge la cotisation annuelle et les deux premières séances, soit un coût de 13.00 euros par habitant voulant bénéficier de ces formations.

Mme Houvrard, conseillère municipale et employée de la Communauté de Communes informe le conseil municipal que des administrés de Château l'Hermitage ont déjà pris contact avec leur service pour s'informer à ce sujet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la prise en charge par la commune de ce coût.

4- Modification du correspondant « voirie »

Le Maire informe que les réunions « voiries » concernant le groupement de commandes avec la Communauté de Communes Sud Sarthe ont souvent lieu en pleine journée durant la semaine, et que l'actuel référent, du fait de son travail, ne peut s'y rendre.

Il rappelle aux conseillers qu'il est important, lors de ces réunions, que la commune soit représentée.

Il propose donc les référents comme suit :

- Jean Didier Dirdin : titulaire
- Jean-Luc Lorient : suppléant

Il précise que Mickaël Simon pourra toutefois accompagner à ces réunions dès lors qu'il sera disponible, afin de pouvoir acquérir l'expérience de cette commission.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette modification.

5- Choix des travaux « voirie » pour l'année 2021.

L'adjoint en charge du suivi des travaux informe que lors de l'ouverture des plis, suite à l'appel d'offre pour le groupement de commandes de la Communauté de Communes Sud Sarthe, l'entreprise COLAS a été retenue.

Les chantiers retenus pour 2021 sont la réfection de la route du Lavoir et la réfection des trottoirs et de la chaussée du lotissement « Les Hautes Portes ».

Mme Musset, conseillère et habitant en bas du lotissement des Hautes Portes, précise que lors de grosses averses, l'eau du lotissement se déverse devant chez elle et inonde sa grange. Le Maire répond que lorsque l'entreprise COLAS sera sur site, une solution avec leur technicien pourra être recherchée.

Il précise que le chiffrage de ces travaux estimé par Atesart s'élève à 22 350.00 TTC.

Le conseil municipal approuve ces travaux de voirie pour l'année 2021.

6- Adhésion service énergétique

Le Maire adjoint explique que le Pays propose d'adhérer à un service d'efficacité énergétique, dont le rôle est d'aider à la gestion énergétique sur le patrimoine de la commune. Elle informe que ce service permet de créer un poste cofinancé à 50% par les communes adhérentes.

Elle précise que pour obtenir des subventions en matière de travaux sur les bâtiments, un audit énergétique est souvent obligatoire, et que ce service pourrait le faire.

Le montant de cette adhésion, compris entre 58 et 80 centimes par habitant et par an, sera fixé en fonction du nombre de communes adhérentes au service. La délibération d'adhésion sera prise lorsque le montant sera transmis par le Pays.

Après échanges, le conseil municipal donne son accord de principe pour adhérer au service.

7- Questions diverses

- Cheminement doux

Le Maire informe qu'une proposition de convention est en cours et sera soumise au bailleur louant les parcelles concernées. Dans un premier temps, ce cheminement doux reliera le chemin de Beauregard à la route des Vignes.

- Convention SPANC

Le Maire informe que la commune a signé la convention de mise à disposition, de l'adjoint technique, avec le service SPANC de la Communauté de Communes Sud Sarthe. Il précise que la commune procédera au paiement des heures effectuées pour le SPANC à l'agent, puis la Communauté de Communes procédera au remboursement de celles-ci chaque semestre.

- Convention Molosses Land

Le Maire informe qu'une convention d'accueil en fourrière des animaux errants ou dangereux, avec l'association « Molosses Land » basée à Longnes, a été signée avec la Communauté de Communes Sud Sarthe. Il précise qu'auparavant le prestataire de cette convention était l'association « L'air du Temps » située à Verneil le Chétif, et que le coût de cette prestation était de 285.00 euros/ an, et qu'il sera à présent de 171.00 euros/an.

Il indique que certaines communes du secteur font déjà appel à cette association et en sont très satisfaites.

- Point travaux

Le Maire adjoint fait un point sur les travaux envisageables en 2021 (décisions à prendre lors du vote du budget) :

- La salle de bains du logement locatif de la mairie,
- Le local intermédiaire servant à agrandir le logement situé 6 impasse de Beauregard,
- La future aire de jeux pour les enfants près du terrain de pétanque,
- Au niveau du parking enherbé : réalisation de points électriques,
- L'installation d'une réserve d'eau, de 240 m³, sur la Route du Pont,
- L'agrandissement du local communal,

Le Maire demande aux conseillers de réfléchir sur des projets à long terme pour la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

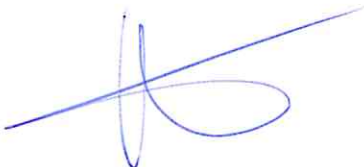
La secrétaire de séance,
Marie Musset



Les membres présents :
Monique Rousseau



Elisabeth Houvrard



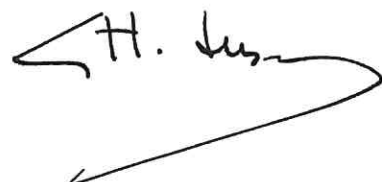
Le Maire,
Jean-Luc Lorient



Jean-Didier Dirdin



Christiane Mizrahi



Cédric Salenne

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Ced' followed by a long horizontal stroke.

Olivier Sanson

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping horizontal strokes with a small vertical mark in the center.

Mickaël Simon

A handwritten signature in black ink, starting with a large 'M' and followed by 'ickaël Simon'.

